

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Nous en avons transmis copie à votre assuré.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière	Genre : VP
	Carrosserie : CI
Immatriculation : GR-997-XP	En. : C
Marque : PEUGEOT	Puiss. : 8 CV
Modèle : 3008 II 2016 3008 Hybrid -180 -	
Type : M10PGTVP201Y266	Pl.Ass. : 5
N° de Série : VF3 M4DGLU PS125052	Couleur : Noir vernie
1ère mise en circ. le : 19/10/2023	
Kilométrage : 33 441 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.76 T PTAC : 2.29 T	
Usures des pneus : AVG: 20%, AVD: 20% ARG: 60%, ARD: 60%	
Date de validité du contrôle technique : 19/10/2027	

Véhicule examiné avant travaux le 28/01/2026 .

PIECE COMMUNIQUEE : Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : choc avec un corps fixe

DOMMAGE IMPUTABLE : choc avec un corps fixe Choc sur l'ensemble

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 20 044,00 € HTVA (24 052,80 € TVAC). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 16 700,00 € HTVA (20040,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 6 051 € HTVA

Différence des valeurs : 10 649,00 €

Le montant de l'expertise retenu ne comprend pas la TVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de ses conditions d'achat (L.L.D.). Cependant, si la facture des réparations est acquittée par le locataire, et que celui-ci n'est pas assujéti à la TVA, celle-ci est à prendre en compte.

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état.

Nous sommes sans réponse à nos courriers attirant l'attention du propriétaire sur l'importance des dommages subis par son véhicule.

Dans l'éventualité d'une prise en charge du sinistre, même partielle, par la société d'assurance, le véhicule serait alors concerné par les dispositions des **Véhicules Economiquement Irréparables**. Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 s'appliqueraient. Dans ces conditions et compte tenu des dommages, le véhicule serait considéré techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions , assuré, le 30/01/2026 à 11:08.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Oui

Nous avons informé le 02/02/2026 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	PHARE AVG. G	1 031,78	1	2
C	PHARE AVD. D	1 031,78	1	2
C	PORTE ARG. G	948,21	1	2
C	PORTE AVD. D	948,21	1	2
C	PORTE ARD. D	948,21	1	2
C	BOUCLIER AV.	752,65	1	2
C	AILE ARG. G	693,17	1	2
C	AILE ARD. D	693,17	1	2
C	BOUCLIER AR.	566,28	1	2
C	PIVOT AVD. D	507,40	1	2
C	ECHANGEUR AIR	467,83	1	2
C	AILE AVD. D	390,69	1	2
C	JANTE AVG. G	360,90	1	2
C	JANTE AVD. D	360,90	1	2
C	PHARE JOUR D. D	343,92	1	2
C	SUPPORT BOUCLIER AV.	338,05	1	2
C	BRAS SUSPENSION AVD. D	305,11	1	2
C	JEU ECRANS BOUCL.AV.	215,66	1	2
C	PNEU AVG. G	204,05	1	2
C	PNEU AVD. D	204,05	1	2
C	ABSORB.INF.BOUCL.AV.	185,09	1	2
C	AMORTISSEUR AVG. G	179,70	1	2
C	AMORTISSEUR AVD. D	179,70	1	2
C	BOUCLIER ARG. G	169,90	1	2
C	BOUCLIER ARD. D	169,90	1	2
C	DEFLECTEUR BOUCL.AV.	169,05	1	2
C	SPOILER AV.	162,88	1	2
C	GRILLE INF.BOUCL.AV.	158,14	1	2
C	ARMATURE FACADE AV.	153,17	1	2
C	ELARGISSEUR AILE AVG G	144,55	1	2
C	ELARGISSEUR AILE AVD D	144,55	1	2
C	ELARGISSEUR AILE ARG G	141,27	1	2
C	ELARGISSEUR AILE ARD D	141,27	1	2
C	SUPP.GRILLE CALANDRE	134,59	1	2
C	PARE-BOUE ARD. D	131,50	1	2
C	JEU GRIL.BOUCLIER AV	122,20	1	2
C	ENJOL.INF.BOUCL.AV.	115,02	1	2
C	GARNIT.PASS.ROUE AVD D	112,40	1	2
C	GARNIT.PASS.ROUE AVG G	102,38	1	2
C	SUPPORT LIAISON AVD. D	91,44	1	2
C	DEFL.AIR ECHANGEUR	88,85	1	2
C	FEUILLE PORTE AVD. D	85,95	1	2
C	FEUILLE PORTE ARD. D	85,95	1	2
C	ABSORBEUR BOUCL.AV.	77,55	1	2
C	KIT COLLAGE CUST.G.	58,26	1	2
C	KIT COLLAGE CUST.D.	58,26	1	2
C	DEFLECT.D.RADIATEUR	54,75	1	2
C	SUPP.G.BOUCLIER AR.	53,65	1	2
C	SUPPORT ECHANGEUR	48,33	1	2
C	MONOGRAMME AILE AVD. D	42,58	1	2
C	SUPPORT ECHANGEUR	25,85	1	2
C	SUPPORT ECHANGEUR	25,85	1	2
C	SUPPORT ECHANGEUR	25,85	1	2
C	SUPPORT AV.AILE AVD. D	0,01	1	2
C	PALIER AVD. D	0,01	1	2
R	AILE AVG. REPARER G		1	2
R	PORTE AVG. REPARER G		1	2
P	PORTE ARG.PEINT.P.NEUVE CAT.1 G		1	2
P	AILE ARG.PEINT.P.NEUVE CAT.1 G		1	2

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
P	AILE AVG.PEINTUREREP. CAT.2 G		1	2
P	PORTE AVG.PEINTUREREP. CAT.2 G		1	2
P	BOUCLIER AV.PEINT.P.NEUVE CAT.1		1	2
P	ENJOL.INF.BOUCL.AV.PEINT.P.NEUVE CA		1	2
P	JEU GRIL.BOUCLIER AVPEINT.P.NEUVE C G		1	2
P	JANTE ARG.PEINTUREREP. CAT.2 G		1	2
P	FORFAIT PEINTURE		1	2
P	JANTE COMPL.PEINTURE		1	2
D	BOUCLIER AV. DEP/REPOSERYC:DEP/REPOSE		1	2
D	BOUCLIER AV. REMPLACER(DEPOSE)		1	2
D	SUPL: FAISCEAU PARKING AV. DEP/REPOSER		1	2
D	TRAVERSE BOUCLIER AV. DEP/REPOSER		1	2
D	ABSORBEUR INF.BOUCLIER AV. DEP/REPOSER		1	2
D	ARMATURE FACADE AV. DEP/REPOSER		1	2
D	CAPTEUR INT.AVG.AIDE STAT. DEP/REPOSER		1	2
D	CAPTEUR INT.AVD.AIDE STAT. DEP/REPOSER		1	2
D	PHARE AVG. DEP/REPOSER(BOUCLIER DEPOS G		1	2
D	DEUX PHARES REMPLACER (DEPOSES)		1	2
D	PHARES REGLER		1	2
D	PORTE ARG. DEP/REPOSER G		1	2
D	PORTE ARG. REMPLACER (DEPOSEE) G		1	2
D	AILE ARG. REMPLACER G		1	2
D	AILE ARG. DES/HABILLERYC:DEP/REPOSE B G		1	2
D	BOUCLIER AR. REMPLACER (DEPOSE)		1	2
D	CAPTEURS AR.AIDE STATIONN. DEP/REPOSER		1	2
D	GARNITURE PAVILLON DEP/REPOSER		1	2
D	ECHANGEUR AIR/AIR DEP/REPOSER		1	2
D	PORTE-FUSEE AV. COMPL.DEP/REPOSE		1	2
D	AMORTISSEUR AVG. DEP/REPOSER G		1	2
D	AMORTISSEUR AVG. COMPL.DEP/REPOSE G		1	2
D	ROTULE BRAS INF.SUSP.AVD. DEP/REPOSER		1	2
D	PNEU AVG. DE/REMONTER(ROUE DEPOSEE) G		1	2
D	ROUE AVG. EQUILIBRER G		1	2
D	PNEU COMPL.DEM/REMONTÉ		1	2
D	ROUE/ROUES COMPL.EQUILIBRAGE		1	2
DP	JANTE ARG. G		1	2
R	TOLE FERM.AILE AVD. REPARER D		1	2
P	AILE AVD.PEINT.P.NEUVE CAT.1 D		1	2
P	PORTE AVD.PEINT.P.NEUVE CAT.1 D		1	2
P	PORTE ARD.PEINT.P.NEUVE CAT.1 D		1	2
P	AILE ARD.PEINT.P.NEUVE CAT.1 D		1	2
P	JEU ECRANS BOUCL.AV.PEINT.P.NEUVE C D		1	2

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
P	JANTE ARD. PEINTUREREP. CAT.2 D		1	2
D	AILE AVD. DEP/REPOSER(BOUCLIER AV.DEP D		1	2
D	AILE AVD. REMPLACER (DEPOSEE) D		1	2
D	MONOGRAMME AILE AVD. REMPLACER D		1	2
D	PORTE AVD. DEP/REPOSER D		1	2
D	PORTE AVD. REMPLACER (DEPOSEE) D		1	2
D	PORTE ARD. DEP/REPOSER D		1	2
D	PORTE ARD. REMPLACER (DEPOSEE) D		1	2
D	AILE ARD. REMPLACER D		1	2
D	AILE ARD. DES/HABILLER(DEUXIEME COTE) D		1	2
D	PIVOT FUSEE AVD. DEP/REPOSERYC:DEP/RE D		1	2
D	PIVOT AVD. COMPL.DEP/REPOSE D		1	2
D	BRAS SUSPENSION AVD. DEP/REPOSER(COTE D		1	2
D	AMORTISSEUR AVD. DEP/REPOSER D		1	2
D	PLAQUETTES FREIN AVD. DEP/REPOSER D		1	2
D	PNEU AVD. DE/REMONTER(ROUE DEPOSEE) D		1	2
D	ROUE AVD. EQUILIBRER D		1	2
DP	JANTE ARD. D		1	2

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	28.5	16.4		
Redressage		4.0		
Total Heures	28,5	20,4		23.0
Taux Horaire	54,00	58,00	59,00	58,00

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE		4 056,20
PIECES	(tva 20,00%)	14 952,42
INGREDIENTS DE PEINTURE	(45,00 €/H)	1 035,00
TOTAL HTVA		20 043,62
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		24 052,34

DEDUCTIONS

TVA (Usuelles)	4 008,72
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)	4 008,72

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	20 043,62
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	20 044,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficiences
Liaisons au sol	Essieu	Déformation importante